



BILAN DE LA STRATÉGIE # LEADER 2017-2021





Valérie Pécresse,
Présidente de la Région Île-de-France

UN PREMIER EXERCICE RÉUSSI, MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE ET SES EFFETS

2016 a marqué le lancement de la Stratégie #LEADER. Premier schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) francilien, suite à la loi NOTRe du 7 Août 2015, cette stratégie avait une ambition claire : faire de l'Île-de-France une région parmi les plus dynamiques, attractives et compétitives du monde. Notre territoire dispose en effet d'atouts forts : première région d'Europe à l'économie très diversifiée, c'est aussi une métropole unique qui regroupe plus d'1,3 million d'entreprises de toutes tailles. C'est un travail de longue haleine qui a été mené par la Région, avec l'appui inconditionnel de nos partenaires institutionnels et économiques pour faire de cette stratégie une réalité.

Grâce à tous ces efforts, nous avons été en mesure d'offrir aux entreprises franciliennes un accompagnement de qualité et une écoute sans faille pour les aider à développer des projets innovants et impactants.

La Région, en véritable chef d'orchestre de cette stratégie, a également su soutenir

son écosystème économique pendant la crise sanitaire sans précédent que nous venons de vivre. Entre 2020 et 2021, l'Île-de-France a été fortement impactée. Nous avons su nous réorienter rapidement et focaliser notre action sur le soutien aux entreprises franciliennes, ainsi que la préservation des emplois. Cette capacité de résilience nous a permis de rebondir efficacement. Nous saluons à ce titre la grande réactivité et capacité de résilience de nos entrepreneurs et entreprises.

Malgré cette période difficile, 90% des actions de la Stratégie #LEADER ont ainsi été réalisées. Je vois dans ces chiffres un constat sans équivoque : nous avons réussi à définir une feuille de route structurante qui a permis à la Région et ses partenaires de déployer les actions envisagées, mais aussi les adapter quand nécessaire et les amplifier pour répondre à la crise. La flexibilité de notre politique régionale nous a permis de mener nos actions dans la cohérence la plus totale, à l'écoute des besoins des Franciliens.

Valérie Pécresse

Attentive à intégrer les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs franciliens, au premier rang desquels les entreprises, la Région a par conséquent mis en place une concertation dès le printemps 2016, auprès de toutes les catégories d'acteurs économiques et de tous les territoires. En s'appuyant sur les propositions formulées dans ce cadre, la Région a ainsi proposé un SRDEII intitulé « Stratégie #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation », articulé autour de 4 axes stratégiques forts pour l'Île-de-France qui constituent autant d'ambitions :

1. Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France ;
2. Développer la compétitivité francilienne ;
3. Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires ;
4. Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

Adoptée par le Conseil régional en décembre 2016, la Stratégie #LEADER a d'emblée affiché une ambition claire portée par la Présidente : positionner l'Île-de-France parmi les métropoles les plus attractives et les plus compétitives au niveau mondial. Véritable feuille de route de l'action économique régionale pour la période 2017-2021, cette stratégie mobilise tous les acteurs économiques et institutionnels, sous l'impulsion de la Région, pour offrir aux entreprises le meilleur accompagnement possible à leur développement et leur ancrage sur le territoire francilien. En transformant la manière d'élaborer et de conduire la politique économique régionale, elle a apporté notamment :

- › Plus de lisibilité aux entreprises et acteurs économiques, avec une Région soucieuse de les associer à chaque étape de conception des politiques publiques, et de proposer des appuis concrets, simples à mobiliser et adaptés aux enjeux ;
- › Une meilleure cohérence grâce aux politiques partenariales qui sont déployées, sous une impulsion plus structurante de la Région.

Les années 2020-2021 se sont cependant caractérisées par un choc économique d'amplitude historique, provoqué par la crise sanitaire Covid-19 et les impacts de cette pandémie. L'Île-de-France est l'une des régions les plus touchées d'Europe, du fait de la structure de son économie et sa forte exposition à l'international. Première destination touristique au monde, l'économie francilienne a subi de plein fouet la fermeture des lieux touristiques et l'arrêt, plus ou moins total selon les périodes, des échanges internationaux. Si tous les secteurs sont impactés, ceux qui dépendent fortement du tourisme l'ont tout particulièrement été, notamment l'hébergement-restauration et la culture (arts, spectacles, divertissements, etc.). Face à cette crise, la Région s'est rapidement réorientée vers le soutien prioritaire aux entreprises franciliennes et la préservation des emplois. En faisant le pari de la résilience, la Région a choisi d'aider les entreprises à traverser la crise en conservant leurs compétences, afin qu'elles soient en capacité de rebondir ensuite.

Malgré cette crise, on peut évaluer qu'environ 90% des actions du SRDEII ont été menées à leur terme et la Région a en même temps démontré la flexibilité de son approche et la pertinence des choix stratégiques effectués. La stratégie a su être une feuille de route structurante pour initier des bases sur lesquelles la Région a pu amplifier son action en temps de crise. Elle a aussi su offrir assez de flexibilité pour réorienter les priorités selon le contexte, sans toutefois perdre de vue la trajectoire globale et la cohérence d'ensemble des actions mises en place, sur le moment et par rapport aux années précédentes.



183

projets
accompagnés

+137%

résultats
records de flux
d'investissement
depuis 2018

TOP 5

des régions du
monde en terme
d'investissement
Internationaux

10 M€

mobilisé
pour la rénovation
des rames d'Île-
de-France

97 M€

investis dans les
infrastructures
routières

» CHOOSE PARIS REGION : UN ACTEUR BIEN POSITIONNÉ ET PERFORMANT QUI PORTE LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ÎLE-DE-FRANCE

- › L'agence *Paris Region Entreprises*, renommée *Choose Paris Region* (CPR) en 2019, est désormais le principal organisme spécifiquement en charge de l'attractivité internationale de la région.
- › Un rôle de coordination de l'ensemble des pouvoirs publics (Région, Etat, agences publiques : BPI, Business France, ...) et d'initiative de la prospection d'investissements étrangers (notamment dans le contexte du Brexit).
- › Un Comité des territoires réunissant 65 acteurs (collectivités territoriales, organismes publics avec un fort volet territorial, grands partenaires, etc.) ayant pour objectif de développer les coopérations entre les acteurs territoriaux pour accroître l'attractivité de la région et attirer davantage d'entreprises étrangères en Île-de-France.
- › Un guichet unique pour les entreprises internationales, à chaque étape de leur projet d'implantation en Île-de-France : présentation des atouts de la région, accompagnement pour les formalités administratives (en lien avec les services publics concernés), identification des disponibilités foncières et immobilières, mise en relation avec les acteurs franciliens,
- › 183 projets accompagnés depuis le référendum le 23 juin 2016, représentant 6 850 emplois potentiels. L'implantation du siège de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à La Défense, est l'une des illustrations les plus emblématiques de la réussite de la politique régionale en matière d'attractivité.
- › Des résultats records en 2020, malgré le contexte épidémique (flux d'investissements internationaux en baisse de 42% dans le monde par rapport à 2019) : 336 investissements directs internationaux, représentant près de 10 800 emplois à terme. 6600 emplois dans les petite et grande couronne (+137% depuis 2018).
- › L'Île-de-France se classe dans le Top 5, voire le Top 3 des régions dans le monde en termes d'investissements internationaux. Pour la première fois en 2021, l'Île-de-France devient la métropole à laquelle les dirigeants prédisent la plus forte progression dans les 3 prochaines années. Le baromètre Global Cities 2021 atteste que l'Île-de-France est la région mondiale qui a le plus progressé depuis 2 ans en matière d'attractivité.

DES DISPOSITIFS POUR AIDER À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

› **L'Île-de-France se classe dans le Top 5, voire le Top 3 des régions dans le monde en termes d'investissements internationaux.** Pour la première fois en 2021, l'Île-de-France devient la métropole à laquelle les dirigeants prédisent la plus forte progression dans les 3 prochaines années. Le baromètre Global Cities 2021 atteste que l'Île-de-France est la région mondiale qui a le plus progressé depuis 2 ans en matière d'attractivité.

›› UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE AUPRÈS DES ENTREPRISES

- › **Création en 2020 de la SEM (société d'économie mixte) Île-de-France Investissements & territoires**, outil de portage immobilier regroupant la Région Île-de-France, la Banque des Territoires, la CCI Paris IDF, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel Arkea.
 - **Objet** : consolider ou développer l'activité économique en Île-de-France et remédier à l'absence de services à la population par la réalisation d'investissements immobiliers efficaces et responsables.
 - **Modalités d'interventions** : réhabilitations et requalifications de friches, construction ou modernisation de bâtiments à faible empreinte carbone et/ou répondant aux besoins d'un territoire (bureaux, tiers-lieux, maisons de santé...), participation à de grands projets en co-investissement, opérations de cession-bail en faveur d'entreprises industrielles ...
- **Mise en place de l'outil Smart Implantation** sur la plateforme internet Smart Services de la Région, qui permet aux nouveaux entrants en Île-de-France de chercher le local d'entreprise le plus adapté à leurs besoins et de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives.
- **Déploiement d'un appel à projets « friches »** ayant pour objet d'accompagner la sortie de foncier à vocation économique et identification de **sites industriels clés en main**.

›› LE DÉPLOIEMENT D'AMÉNITÉS FORTES RENFORÇANT L'ATTRACTIVITÉ DE L'ÎLE-DE FRANCE, NOTAMMENT SUR LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

- › 10 milliards d'euros mobilisés pour la **rénovation des rames** d'Île-de-France sur la mandature.
- › 97 millions d'euros investis pour le développement **des infrastructures routières**, notamment le plan anti-bouchon et les doubléments de voie depuis 2017.
- › 15,4 millions d'euros affectés en 2020 sur les opérations routières, permettant notamment la réalisation de nouvelles liaisons routières ou nouvelles infrastructures type échangeur.
- › Plus de 107 millions d'euros dans le plan Vélo depuis 2017, pour accélérer le développement de services à destination des cyclistes et faire du vélo un mode de transport du quotidien (offre de stationnement, construction de pistes, ...)
- › Contribution à près de 145 millions d'euros pour financer les interconnexions entre le Grand Paris Express et les gares existantes de réseau ferroviaire régional.

›› UN DES PRINCIPAUX FINANCEURS PUBLICS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

- › **Financement à hauteur de 135 millions de Solideo, maître d'œuvre de la construction des équipements olympiques.** Ce projet contribue à la fois au rayonnement régional pendant les Jeux, et au bien-être des Franciliens après ceux-ci : le village olympique sera transformé en habitations, mais aussi en bureaux, en espaces sportifs et verts, etc. Le tout dans une logique d'écoresponsabilité et de prise en compte du climat de 2050.
- › Les équipements sportifs situés principalement en Seine-Saint-Denis (93), notamment la piscine olympique, seront ensuite mis à la disposition des Franciliens.
- › Les Jeux Olympiques ont également été pris en compte dans le développement du réseau de transports francilien (ligne 14, RER E notamment) au titre du Grand Paris Express.

›› EXPORT #LEADER : UNE STRATÉGIE RÉUSSIE AVEC DES APPUIS CONCRETS POUR LES ENTREPRISES

- › **Une coordination accrue entre acteurs de l'export pour assurer le meilleur service possible** : Team France Export IDF avec Business France, la CCI Paris IDF et Bpifrance, une meilleure visibilité de l'offre publique grâce au site www.teamfrance-export.fr (annuaire des acteurs, mais aussi mise à disposition offerte des études de marché réalisées par Business France auprès des entreprises).
- › **Une visibilité accrue par la coopération entre la Région et ses entreprises** : le stand au CES 2020 et 2022.
- › **Le lancement de l'accélérateur international** : 1 promotion de 19 PME lancée en 2021, accompagnées sur une durée de 18 mois.

›› DES OUTILS RÉGIONAUX MOBILISABLES PAR LES ENTREPRISES AYANT UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

- › **Un soutien aux entreprises exportatrices ou en voie d'internationalisation via les aides de la gamme Up notamment**, dans la mesure où l'internationalisation est considérée comme un objectif stratégique. 80 % des entreprises soutenues ont un projet de développement à l'international.
- › Appelées officiellement PM'Up relance et TP'Up relance depuis 2020, ces 2 aides destinées respectivement aux PME (jusqu'à 250 000 euros par an) et aux TPE (jusqu'à 55 000 euros par an), permettent de **mettre en œuvre des plans de développement sur 12 à 18 mois, y compris des plans d'internationalisation**.



SOUTIEN ET ANIMATION DES FILIÈRES STRATÉGIQUES FRANCILIENNES

» SEPT FILIÈRES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉES POUR LA PÉRIODE 2017-2021

Dès 2017, sept filières ont été identifiées comme prioritaires compte tenu de leur potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois, et de leur positionnement de leader au plan européen / international :

1. **Aéronautique, spatial et défense.**
2. **Agriculture, agro-alimentaire, sylviculture.**
3. **Automobile et mobilités.**
4. **Numérique** : big data, logiciels et cybersécurité, infrastructures numériques, intelligence artificielle, fintech, logiciels, réseaux, etc.
5. **Santé** (dont biotechnologies, dispositifs médicaux, silver économie).
6. **Tourisme, sports, loisirs.**
7. **Environnement** : éco-activités, énergies, biomatériaux, construction durable, déchets.

» MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE D'ANIMATION PAR FILIÈRE

» Des actions ont été engagées sur l'ensemble des filières que nous illustrerons ici avec **les plans dédiés sur la santé, le numérique et l'aéronautique**, des filières et écosystèmes fortement créatrices de valeur pour la Stratégie #LEADER :

- **Santé** : le plan Smart Santé 2020-2022, pour renforcer la performance et le rayonnement de notre écosystème d'innovation en sciences de la vie, avec 214 M€ alloués (dont 82 M€ par la Région), à la suite d'une concertation, co-pilotée avec Medicen, rassemblant plus de 90 participants. Également, des événements tels que les assises de la bio-production et des biothérapies en partenariat avec Medicen, Choose Paris Region et Genopole.
- **Numérique** : le Plan Intelligence Artificielle 2019-2021 doté de 20 M€, visant à faire de l'IDF la première Région en IA d'Europe. Le plan adresse notamment la diffusion des technologies dans le tissu économique francilien, le soutien à l'émergence des futurs champions de l'IA et la levée de verrous technologiques sur des filières prioritaires, notamment en Santé et dans l'Industrie. Il a ainsi permis la création du Pack IA un dispositif soutenu à hauteur de 7 M€, pour accompagner 100 PME et ETI sur leur premier projet IA, le déploiement de Challenges ou encore la création du 1er lycée IA de France (lycée Paul Valéry, Paris 12ème).
- **Aéronautique** : la formalisation de la Stratégie Smart Aérospace Paris Region en 2019, à l'issue d'une concertation menée conjointement avec le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales). Cette stratégie se déploie autour de 7 priorités sur les enjeux d'innovation, de compétitivité et de formation pour consolider la place de l'Île-de-France en tant que 1^{re} région aéronautique française.

» SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ FRANCILIENS, DANS UN CADRE D'INTERVENTION ET DE PARTENARIAT REVU

» **6 pôles de compétitivité franciliens soutenus** : **ASTech** (aéronautique, spatial et défense), **Cap Digital** (numérique), **Finance Innovation** (innovation financière, fintech), **Medicen** (santé), **NextMove** (automobile et mobilité) et **Systematic** (deep tech).

» **De nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2022**, afin de : renforcer l'articulation et les synergies entre les missions des pôles et les politiques régionales ; traduire les ambitions communes dans des objectifs partagés en termes de structuration de l'écosystème d'innovation ; et définir les moyens et modalités d'évaluation et de pilotage des partenariats. A titre d'exemple, le rôle majeur joué par le pôle Medicen dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Smart Santé, puis les Assises des Biothérapies et de la Bioproduction.

» SOUTIEN AUX CLUSTERS FRANCILIENS

» 4 clusters franciliens soutenus : **Drones Paris Region** (drones Professionnels), **Capital Games** (jeu vidéo), **Silver Valley** (« Silver Economie », solutions au profit des seniors), **Cancer Campus** (oncologie).

UNE AMPLIFICATION DES EFFORTS DANS L'INNOVATION

» RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF INNOV'UP

- » Une refonte du dispositif, avec simplification de l'accès à l'aide par la mise en place d'un guichet unique, des moyens financiers accrus, des appels à projets thématiques et des expérimentations.
- » Une souplesse administrative pour pouvoir prendre en compte les dépenses de R&D, ainsi que de PI
- » Au total, **199 M€ alloués à près de 1 850 bénéficiaires sur la période 2017-2021.**

» MISE EN PLACE DE NOUVELLES MODALITÉS INNOVANTES D'APPUI AUX FILIÈRES, AU TRAVERS DES CHALLENGES

- » Les Challenges ont fait partie intégrante du déploiement du plan IA2021, permettant l'émergence de futurs leaders en IA en facilitant l'accès à des données d'intérêt tout en levant les verrous technologiques sur des filières prioritaires.
- » A titre d'exemple le **Challenge « AI for Health »**, remporté par la start-up Owkin en 2019, pour apporter des réponses à des problématiques liées au cancer en s'appuyant sur l'intelligence artificielle. Celle-ci a ainsi pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 1,2M€ de la Région, pour un partenariat à plus grande échelle avec l'institut Gustave Roussy qui a également bénéficié d'une enveloppe de plus de 0,3M€ sur ce même challenge.
- » D'autres Challenges ont également eu lieu sur la santé avec l'APHP et l'Institut Curie, ainsi que sur des thématiques industrielles, avec notamment SNCF, Michelin et Dassault Aviation.

» APPUI AUX GRANDS LIEUX D'INNOVATION (GLI)

- » **Depuis 2017, la Région a soutenu la création de 35 GLI, pour un montant total de 18,7 M€.** Ces lieux rassemblent sur un même site grands groupes industriels et laboratoires de recherche pour mutualiser et développer des technologies et équipements très innovants : sites d'essais et d'expérimentations, plateformes technologiques, démonstrateurs, lignes expérimentales de production, FabLabs, incubateurs, etc.
- » Autant de lieux qui renforcent la compétitivité des filières stratégiques franciliennes et confortent le leadership régional sur certaines technologies de pointe, en permettant notamment aux start-ups, PME et ETI franciliennes d'accéder à des outils et des compétences de très haut niveau.

› A titre d'illustration, quelques GLI soutenus par la Région :

- **L'Addictive Factory Hub** (CETIM), **soutenu à hauteur de 2,5 M€**, mutualise des machines de fabrication additive métalliques qui ont vocation à révolutionner les procédés de fabrication industrielle.
- Le **Centre d'essais pour les véhicules autonomes et connectés** (UTAC), localisé à l'autodrome de Linas-Montlhéry et **soutenu à hauteur de 1 M€**, premier centre en France d'essai et d'homologation de véhicules autonomes.
- **Accelair** (Air Liquide), **soutenu à hauteur de 600 000 €** par la Région, à la fois FabLab, espace d'expérimentation, incubateur et accélérateur au service des porteurs de projets et start-ups proposant des **innovations de rupture** ("Deeptech").

›› SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE NATIONALE ET INTERNATIONALE SUR L'INNOVATION, À TRAVERS LES PARIS REGION SMART WEEKS

- › Depuis 2017, à travers les Paris Region Smart Weeks, la Région soutient chaque année **une dizaine d'événements franciliens** tels que : Vivatech, sur l'innovation technologique et les start-ups ; le Paris Fintech Forum, sur la finance digitale ; le *Hello Tomorrow Global Summit*, sur les innovations deep tech ; ou encore le *Paris Saclay Spring*, sur l'écosystème scientifique et industriel de Paris Saclay. Ces événements d'envergure nationale ou internationale, pour les professionnels et le grand public, contribuent à **encourager le dialogue entre entreprises et faire connaître les innovations de pointe** des TPE et PME franciliennes.
- › **Vivatech. Le plus grand salon Européen dédié à l'innovation et à la technologie**, Vivatech réunit chaque année plus de 100 000 visiteurs, de 10 000 startups et de 3000 investisseurs, venant d'une centaine de pays. En 2021, le stand de la Région, a mis en avant 7 start-ups franciliennes dans les domaines de la construction innovante, la santé (bioproduction), le quantique et les jeux vidéo. La Région a également organisé des tables rondes rassemblant des experts et des entrepreneurs.
- › **Spring Saclay.** L'évènement offre une visibilité forte à l'écosystème scientifique et industriel de Paris Saclay, dans domaines aussi variés que la santé, la mobilité, l'énergie, le smart manufacturing ou la sécurité. Deux ans après son lancement, l'opération est une réussite avec une audience de plus de 2 000 participants français et internationaux, dont : 100 investisseurs, y compris des issus des plus grands clusters mondiaux de l'innovation tels que Tokyo, Londres, Boston ou Singapour ; 200 grands groupes ; et 450 start-ups et PME.

›› SOUTIEN AUX INCUBATEURS

- › Depuis 2017, **près de 4,7 M€ ont été engagés par la Région pour soutenir le fonctionnement de 17 incubateurs ou programmes d'incubation.** Ceux-ci ont ainsi aidé porteurs de projets innovants et jeunes start-ups à grandir, stimulant tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin et la concrétisation de projets proposant des innovations de rupture ("Deeptech").
- A titre d'exemple, grâce au soutien régional, les incubateurs Willa et La Ruche ont pu amplifier leurs actions au service des entrepreneuses ; et l'incubateur Agoranov a pu continuer d'accompagner des start-ups extrêmement innovantes qui adressent des problématiques majeures (quantique, intelligence artificielle, santé, changement climatique, etc.)

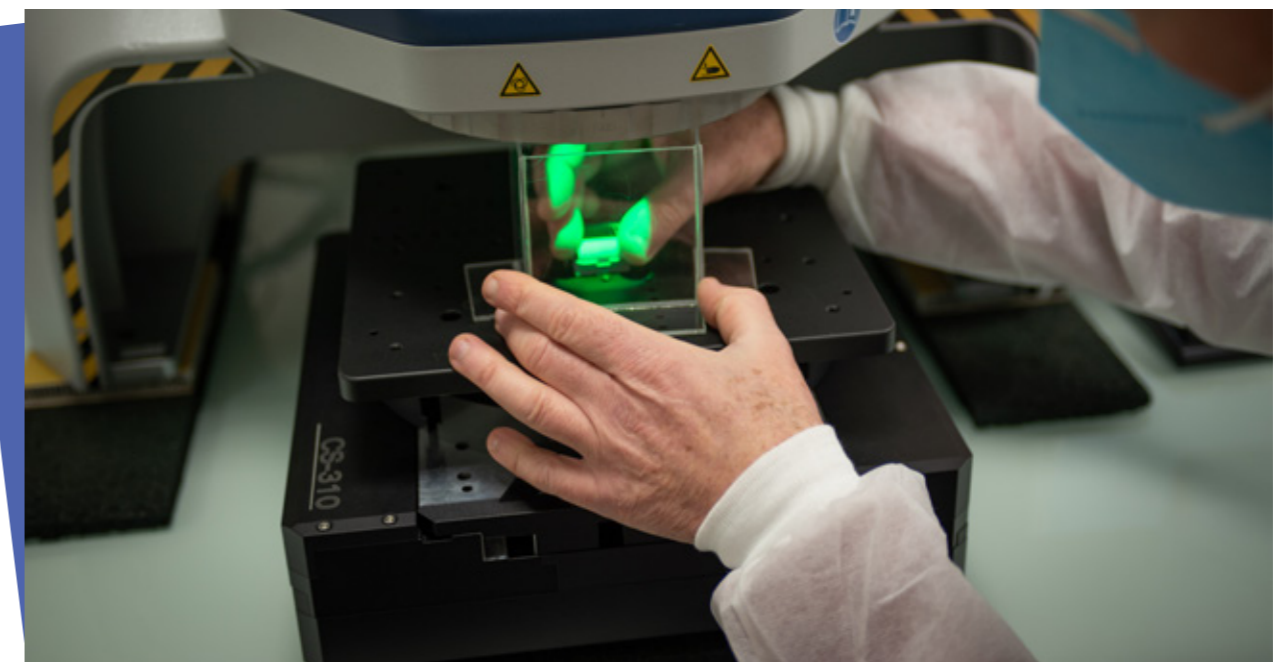


› **Au-delà, la Région a soutenu la construction et l'aménagement de nouveaux incubateurs et accélérateurs franciliens.**

- Par exemple, ce sont près de 115 000 € qui ont été attribués à l'incubateur et accélérateur Starburst, première structure de portée mondiale dédiée à l'accompagnement de start-ups de la filière aéronautique-spatial-défense. La structure a ainsi pu aménager en plein Paris, dans des locaux de 1 500m². Ceux-ci formeront un écrin formidable pour accueillir les activités de Starburst tout en offrant à la filière francilienne un lieu totem favorisant les échanges et les collaborations.

›› GRANDS PROJETS DE R&D

- › Au travers de soutien aux grands projets de R&D (**environ 20 M€ sur la période**), la Région a souhaité apporter un soutien significatif à :
 - **de grands projets de R&D, qui peuvent être collaboratifs** (entre laboratoires de recherches, entreprises : grande et petite) comme le premier projet européen de communication Quantique Paris Region QCI (1 M euros pour le consortium réunissant Orange, Thales, Quandela, KETS, CryptoNext, VeriQloud, LIP6 (Paris), Institut d'Optique, Telecom Paris) ;
 - **de grands projets industriels à fort contenu technologique, combinant un réel impact en emplois en Île-de-France et une forte capacité de structuration et d'entraînement pour l'industrie francilienne** comme les travaux autour du supercalculateur (Bull Atos), ou la mise au point d'un turbogénérateur hybride pour l'aéronautique (TURBOTECH, 1,6 M euros) ;
 - **les projets permettant d'ancrer sur le territoire et d'accompagner la transition écologique des filières automobile et aéronautique fortement impactés par la crise** comme le projet Airbus Defense & Space Usine du Futur @Elancour – 1 M euros de subvention Région qui vise à moderniser, dans une optique d'amélioration des performances environnementales notamment, les process industriels de production de cartes électroniques pour satellites.
- › Tout l'enjeu consiste à **tirer parti et soutenir l'excellence francilienne en termes d'innovation** (autour des deeptechs et de la transition écologique notamment) pour **ancrer durablement les activités industrielles qui en découlent sur le territoire francilien.**



UNE VOLONTÉ RÉAFFIRMÉE POUR L'INDUSTRIE

» DES ACTIONS POUR LA RÉINDUSTRIALISATION, NOTAMMENT SUR LE FONCIER PRODUCTIF

- » Un ciblage préférentiel des **projets industriels** dans la gamme Up.
- » Un renforcement du **fonds friches** pour les Zones d'Activités Economiques.
- » La création de **26 sites industriels « clé en main »** en 2020, en coopération avec CPR, les collectivités et aménageurs publics locaux.

» MISE EN PLACE DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT SMART INDUSTRIE

- » Un **service d'accompagnement et de conseil stratégique, assuré par des experts**, pour orienter et aider les TPE et PME industrielles à réussir de grands projets visant gains à gagner en compétitivité, ou investir dans des outils de production 4.0 (pilier de la Stratégie régionale de reconquête industrielle).
- » Un **accompagnement structuré en 3 étapes** : le diagnostic, pour identifier et prioriser les leviers de compétitivité ; le POC (preuve de concept), pour vérifier que la technologie ou l'organisation envisagée est bien adaptée ; et la phase préparatoire à l'investissement, pour des éléments d'aide à la décision sur les plans techniques, organisationnels et financiers.
- » Financé à hauteur de 3,5 millions d'euros, ce parcours sur-mesure a permis d'accompagner **194 PME industrielles entre 2018 et 2022**, principalement dans le domaine de la fabrication de produits métalliques, de machines et d'équipement.

» CRÉATION DU SERVICE SMART IMPLANTATION

- » Accessible via la plateforme Île-de-France Smart Services, ce service numérique répond aux demandes des entreprises en matière de foncier ou d'immobilier industriel dans un délai réduit.
- » Mis en place après une concertation auprès des acteurs régionaux de l'implantation d'entreprises (collectivités, EPFIF, promoteurs et aménageurs), il vise notamment à **faciliter l'ancrage et l'implantation d'entreprises industrielles en Île-de-France**.
- » L'application a **également vocation à aider les entreprises dans leurs recherches de locaux en Île-de-France**. En répondant à quelques questions, une sélection de locaux (ou terrains, sites industriels, etc.) répondant aux critères est proposée.

» LANCEMENT DE L'ACCÉLÉRATEUR PME INDUSTRIELLES, EN PARTENARIAT AVEC BPIFRANCE

- » Programme d'accélération sur-mesure lancé en 2018, dans le but de **projeter les PME industrielles franciliennes vers l'industrie du futur**, attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en Île-de-France.
- » En rejoignant une promotion pour 2 ans, les entreprises suivent un accompagnement qui s'appuie sur 3 piliers : accompagnement individuel, accompagnement collectif via des formations, et des mises en relations facilitées.
- » La Région apporte un **soutien financier de 2 M€ sur l'ensemble du programme**, ce qui permet de diminuer le reste à charge pour les entreprises, qui accèdent à des prestations de conseil et de formation à prix compétitif.
- » **Depuis 2018, l'accélérateur suit 55 PMI à haut potentiel**. Les principaux axes de travail sont la démarche stratégique, le renforcement de la gouvernance, les actions commerciales, ainsi que l'excellence opérationnelle.
- » Concernant les résultats de la première promotion (2018-2020), les entreprises participantes considèrent qu'elles ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 14% en moyenne en 2 ans, ont connu une augmentation de 7% de leurs exportations, et de 35% de leurs effectifs. Le taux de satisfaction est très élevé : **91% des entreprises se disent satisfaites du programme et le recommandent**.

» LE PACK RELANCE, PENDANT LA CRISE SANITAIRE

- » Face aux **enjeux de relocalisation** posés par la crise, la Région a créé un « Pack relance » pour encourager et aider les entreprises à rapatrier des parties de leur chaîne d'approvisionnement et production en Île-de-France.
- » Structuré sous forme de **conseil stratégique**, il permettait aux entreprises d'identifier des leviers d'actions face à deux problèmes de fond : **réduire leur dépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers** (et éviter notamment des ruptures d'approvisionnements) ; **et diversifier leur activité**, pour éviter d'avoir un carnet de commande trop fortement dépendant d'un périmètre restreint (exemple : cas des nombreuses PME et ETI sous-traitantes des grands comptes de l'aéronautique, confrontés à l'arrêt et la chute drastique du nombre de vols pendant la crise).



UNE GAMME UP TOUJOURS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TPE ET PME

» UNE GAMME D'AIDE JUGÉE PERTINENTE

- **Un fort impact de l'intervention de la gamme Up (PM'Up, TP'Up et Innov'Up) sur les entreprises franciliennes.** Sur une enquête réalisée en 2018, 2019 et 2020 auprès des lauréats :
 - **Sur PM'Up et TP'Up, un taux de satisfaction de 92%** pour les 510 entreprises ayant répondu à l'enquête, avec une moyenne de 8 ETP créés par entreprise (soit 4 000 emplois créés en tout)
 - **Sur Innov'Up, un taux de satisfaction de 94%** pour les 480 entreprises ayant répondu à l'enquête, avec une moyenne de 7,5 ETP créés par entreprise (soit 3 700 emplois créés en tout).
- **Une offre relativement** en termes de taille d'entreprises et de prise en charge des dépenses.
- **Un bon maillage territorial** de l'accompagnement.
- De nombreux projets soutenus répondent à l'objectif de **transformation écologique et numérique.**

» DEUX AIDES DÉDIÉES, AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES PME ET TPE, ET AJUSTÉES SELON LES BESOINS

- PM'Up et TP'Up sont **deux dispositifs centraux**, au cœur de la politique régionale de soutien au développement des entreprises. **Rebaptisés PM'Up relance et TP'Up relance** depuis 2021, ces aides, respectivement destinées aux PME (jusqu'à 250 000 euros par an) et aux TPE (jusqu'à 55 000 euros par an), leur **permettent de mettre en œuvre des plans de développement sur 12 à 18 mois** (accroissement et modernisation des capacités de production, diversification, transformation numérique et écologique, etc.).
- **Entre 2017 et 2021 : 802 bénéficiaires PM'Up ont été soutenus à hauteur de 132 M€** (soit une aide de 165 000 € en moyenne) ; et **463 bénéficiaires TP'Up ont été soutenus à hauteur de 15 M€** (soit 31 000 € en moyenne).
- Par ailleurs, la Région a également **amélioré l'efficacité du processus de paiement** sur les aides de la gamme Up, avec une **réduction d'un mois sur les délais de traitement**, entre l'envoi de l'appel de fonds et le paiement effectif de l'aide (entre 2 mois ½ et 3 mois dorénavant).

» DEUX OUTILS POUR FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT BANCAIRE AUX TPE ET PME

- Deux outils mis en place en partenariat avec Bpifrance, et qui **permettent de bénéficier d'un important effet de levier sur les financements régionaux** :
 - **Le Fonds Régional de Garantie (FRG)**, permet à la Région et Bpifrance de porter jusqu'à 70% du risque, lors de l'octroi d'un prêt bancaire. **Entre 2017 et 2021, le FRG a ainsi permis à 55 334 entreprises de bénéficier d'une garantie régionale, sur un ou plusieurs prêts, pour faciliter l'octroi de financement bancaire. Plus de 3,1 milliards de prêts ont ainsi été garantis sur la période par l'intermédiaire de ce fonds, soit un prêt garanti moyen autour de 450k€.**
 - **Le Prêt Croissance TPE**, d'un montant maximum de 50 000 euros, pour les petites entreprises de plus de trois ans, avec un effectif entre 3 et 50 salariés. Il complète un plan de financement (prêt bancaire ou levée de fonds d'un montant au moins égal), notamment pour des investissements immatériels ou du besoin en fonds de roulement, particulièrement difficiles à financer pour

ce type de structures. Il présente trois avantages : son taux est bonifié, le remboursement du capital ne commence que la seconde année, et l'octroi du prêt ne s'accompagne d'aucune sûreté réelle, ni de garantie personnelle. **Entre 2017 et 2021, le Prêt croissance TPE a bénéficié à 839 entreprises pour un montant total de prêts attribués de 39,3 M€.**

» BACK'UP PRÉVENTION, POUR LES ENTREPRISES PERFORMANTES EN DIFFICULTÉ CONJONCTURELLE

- Simplification des procédures de l'aide Back'Up, qui permet à des entreprises performantes et bien gérées (ayant déjà été à l'équilibre au cours d'un précédent exercice), en difficulté temporaire, de bénéficier d'une subvention d'un montant maximal de 300 000 euros.
- Dispositif utile en temps normal, il a été peu utilisé depuis 2020 du fait de la mise en place des dispositifs de crise qui répondaient au même objectif. Malgré tout, ce sont **47 entreprises qui ont été aidées par Back'Up prévention entre 2016 et 2021, pour un montant moyen de 190 000 euros.**

» DES EFFORTS POUR RENDRE LES AIDES PLUS LISIBLES ET SIMPLEMENT ACCESSIBLES POUR TOUTES LES ENTREPRISES

- Mise en place du **guichet unique Up**, sur Mesdémarches.fr.
- **Une meilleure structuration des aides existantes**, pour aider les entreprises à identifier plus facilement les dispositifs auxquels elles sont éligibles.
- **Une communication améliorée**, notamment sur les réseaux sociaux, de la part de la Région et du Paris Region Business Club (PRBC).

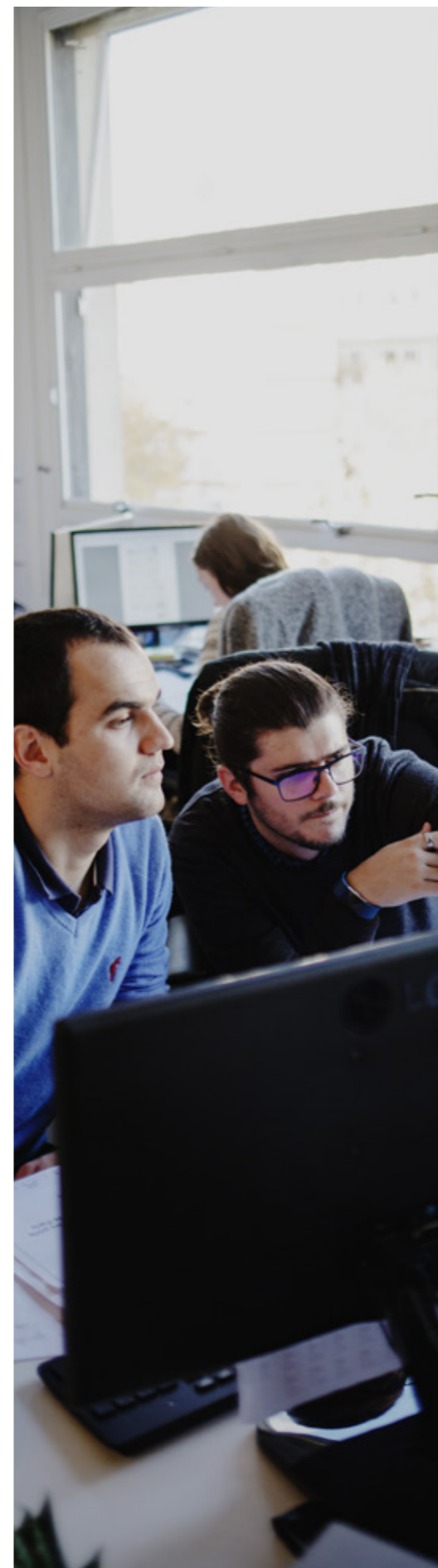
UNE MOBILISATION SANS FAILLE PENDANT LA CRISE SANITAIRE, POUR AIDER LES ENTREPRISES ET PRÉSERVER LES EMPLOIS

» DES MOYENS CONSIDÉRABLES MOBILISÉS POUR AIDER LES ENTREPRISES DANS LA CRISE ET STIMULER LA RELANCE

- Pour aider les entreprises franciliennes à faire face, la Région Île-de-France s'est mobilisée avec force dès le début de la crise, pour apporter un **soutien matériel et financier à la hauteur du choc traversé.**
- En plus des difficultés de trésorerie liées à la fermeture des magasins et au ralentissement du commerce, les entreprises ont dû adapter en un temps record leur organisation au travail. La Région s'est, elle-aussi, adaptée et transformée pour mettre en place rapidement des dispositifs efficaces afin de **répondre au mieux aux urgences et besoins des entreprises.**
- Au final, un budget de plus de 380 M€ et une large palette de dispositifs ont été déployés, pour soutenir près de 450 000 entreprises et préserver leurs emplois.

» UNE LARGE PALETTE DE DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DÉPLOYÉS D'URGENCE

- » **La cellule d'aide Covid** (Mars 2020) ; pour informer et orienter les chefs d'entreprises (numéro d'appel régional unique et adresse mail dédiée), dès les premiers jours qui ont suivi le confinement.
- » **Le Fonds de Solidarité Nationale** (Mars 2020) ; aide directe défiscalisée sous forme de subvention, pour les petites entreprises fortement impactées par la crise. Réalisé en partenariat avec l'Etat, la Région a abondé à hauteur de 156 M€. Au total, près de 400 000 bénéficiaires ont pu être soutenu via les 1er et 2nd volets du fonds.
- » Amplification du **Chèque Numérique** (lancé en novembre 2019) : aide pouvant aller jusqu'à 1.500€, servant à accélérer la transition numérique des artisans et commerçants (création de site internet, abonnements à des solutions de gestion, à des marketplaces ou des systèmes de click-and-collect, etc.). Plus de 7 000 chèques numériques déjà notifiés à fin 2021, pour un montant total de 8,2 M€ (soit un montant moyen d'environ 1 150 €).
- » L'appel à projets **PM'Up Covid-19** (Avril 2020) ; pour aider des entreprises à réorienter leur production, pour venir en renfort sur le besoin en matériel sanitaire. Avec 63 bénéficiaires pour un montant total de 15,1 M€ (environ 240 000 € en moyenne), le dispositif a permis de fabriquer plus de 130 millions de masques supplémentaires par mois et plus de 330 000 flacons de gel hydroalcoolique.
- » **La Centrale d'achat** (Avril 2020) ; pour permettre aux collectivités, entreprises et associations de commander masques, gel hydroalcoolique, tests sérologiques, etc., à des tarifs compétitifs et avec une logistique simplifiée. Ces commandes groupées ont été l'occasion pour la Région de lancer des appels à projets pour les entreprises de l'ESS (ex : emballage des masques).
- » **Le Prêt Rebond** (Mai 2020) ; prêt à taux zéro de 10 000 € à 300 000 €, géré en partenariat avec Bpifrance, avec un différé de remboursement de 2 ans. Les bénéficiaires sont principalement des TPE de 1 à 5 salariés dont le chiffre d'affaires est compris entre 40k et 50k€ dans les secteurs des services, des commerces, de l'industrie et de l'hébergement-restauration. En cas d'avis positif, les fonds sont libérés sous 8 à 10 jours. Entre son lancement en mai 2020 et la fin de l'année 2021, plus de 7 600 entreprises TPE/PME en ont bénéficié pour des prêts de 50.000 € en moyenne (près de 375 M€ de prêts).
- » **Le Fonds Résilience IDF & collectivités** (Juin 2020) ; fonds de 140 M€ réuni grâce au concours de la Région, de la Banque des territoires et de 70 collectivités franciliennes. Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire, il offre une avance remboursable de 3.000 euros à 100.000 euros à taux zéro, sur 6 ans, avec un différé de remboursement de deux ans. 6 940 entreprises en ont bénéficié, pour un total de 133 M€ (soit un montant moyen de 19 200 euros).
- » L'appel à projets **PM'Up Relance Industrie** (Juillet 2020) ; pour encourager et soutenir les TPE, PME et ETI industrielles portant un projet de relocalisation, d'implantation de nouveaux sites sur le territoire francilien, de transformation ou de diversification de sites industriels. 96 projets ont été soutenus, pour un montant total de près de 51,5 M€ d'aides. Ces investissements devraient permettre de créer ou maintenir plus de 6 500 emplois sur le territoire francilien sur les trois prochaines années.



- » **L'aide aux loyers** (Janvier 2021) : aide forfaitaire de 1.000 € pour les commerces, bars, restaurants et entreprises artisanales ayant des locaux commerciaux, et contraints de cesser d'accueillir du public pendant les périodes de confinements. Au total, 20 345 aides (pour environ 20,3 M€) ont été versées sur les volets 1 et 2, correspondant respectivement aux fermetures de novembre 2020 et de mars 2021.
- » **L'aide à l'aménagement des terrasses pour la relance des cafés et restaurants** (Juillet 2021) : une subvention d'un montant de 1.000€ pour l'équipement des terrasses. Près de 2 500 bénéficiaires pour un montant total de 2,1 M€, soit environ 850 d'aide en moyenne.

» CRÉATION DE LA MISSION SAUVEGARDE AU BÉNÉFICIE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

- » La mission sauvegarde **mobilise les dispositifs régionaux pertinents**, ou réoriente vers des solutions externes, pour trouver des solutions aux difficultés d'entreprises fragilisées, et aider à préserver les emplois.
- » Mise en place d'Assist Entreprise, plateforme régionale partenariale d'information et d'orientation, pour les TPE, PME, commerçants et artisans franciliens menacés par la crise. **Anonyme et gratuite**, elle aide à prévenir les risques de défaillance, en mettant rapidement en relation avec des acteurs franciliens experts de la sauvegarde d'entreprise et partenaires de la Région, pour aider à trouver les solutions les plus pertinentes à mettre en œuvre.
- » Participation au **comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi) et aux comités départementaux de sortie de crise** mis en place en septembre 2021. A ce titre, des échanges ont lieu entre la Région et les Conseillers départementaux à la sortie de crise sur la situation d'entreprises fragilisées à la recherche de solutions.
- » Renforcement de la **coopération Etat/Région avec la réunion mensuelle des Partenaires**, organisée et pilotée par la DRIEETS, à laquelle participe la Mission sauvegarde des entreprises aux côtés de Choose Paris Region, la Ville de Paris, la CCI, la CMA.

» UNE BONNE COORDINATION ETAT-RÉGION, ET AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, POUR DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX BESOINS

- » Une communication et des **échanges réguliers avec l'Etat**, notamment au plus fort de la crise, qui a permis des remontées et partages d'information très efficaces, en circuits courts, pour une bonne coordination des aides et dispositifs à déployer
- » Un **contact permanent avec les acteurs économiques**, notamment les réseaux d'entreprises dans les bassins d'emplois et de formation, pour suivre l'évolution des besoins et priorités des entreprises, en particulier non couverts par les aides de l'Etat.

LE DISPOSITIF FONDS RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS, UN MODÈLE D'ACTION ET DE COORDINATION À REPRODUIRE

- > Un dispositif mis en place rapidement, qui a permis de rassembler l'ensemble des territoires (70 contributeurs, dont la Métropole du Grand Paris, 4 départements, et l'intégralité des EPCI et EPT d'Île-de-France), autour d'un **cofinancement efficace avec effet de levier**
- > **Une réponse à un réel besoin**, non couvert par les dispositifs de l'Etat et du secteur privé ; **une action complémentaire de la Région** et des collectivités sur des cibles pertinentes et différentes (TPE, indépendants, ...)
- > **Une communication efficace**, notamment grâce à l'atout de l'appui sur des réseaux très territorialisés (aptés à toucher rapidement de très petites structures, dans tous les territoires)
- > **Un impact local et territorial**, en restant à l'écoute du terrain et des besoins, avec flexibilité et adaptation
- > **L'atout du digital**, avec un front et back office qui ont permis de gérer 7 000 avances et 150 M€ de fonds publics
- > Une action renforcée par **l'effacement de la part régionale (37M€) de la dette Résilience, concomitamment avec plus de 25 collectivités pour un effort global de près de 45M€** qui ont bénéficié à l'ensemble des entreprises aidées par ce dispositif.

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

» LE PROGRAMME PEPITE START'UP, POUR LA SENSIBILISATION ET L'ENCOURAGEMENT DES JEUNES À L'ENTREPRENEURIAT

- > **Accélération de projets early stage**, en partenariat avec les 8 Pépites (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) ce dispositif vise à accompagner les étudiants ayant un projet de start-up.
- > Le programme est composé d'ateliers, de rencontres avec des experts et de coaching personnalisé, afin d'aider les créateurs à monter en compétences et challenger leurs idées. D'une durée de 6 mois, il permet aux jeunes entrepreneurs de se consacrer à 100% à leur projet dans un espace de travail unique à Station F.

- > Le financement régional profite à deux promotions par an de 40 étudiants (soit une vingtaine de projets par promotion). **420 étudiants et 230 start-ups ont ainsi été accompagnés entre 2016-2021, soit 45 start-ups créées chaque année.**
- > De 2016 à 2021, ce sont plus de **400 start-ups qui ont bénéficié de ce programme. Après 4 ans, 65% des entreprises sont encore en vie ; l'employabilité des étudiants-entrepreneurs est, quant à elle, multipliée par 7. Par ailleurs, 3.5 millions d'euros ont été levés pendant le programme.**
- > Le renforcement de l'accompagnement proposé par les PÉPITE s'est concrétisé avec la création d'une **communauté « PÉPITE Île-de-France »**. L'accompagnement à la prématuration et maturation des projets s'est également concrétisé avec une aide financière au travers de **chèques conseil de 2000 euros accordés à des projets sélectionnés par les PÉPITE. En 2021, 60 projets lauréats ont ainsi pu en bénéficier.**
- > La valorisation s'est aussi matérialisée par la **création du prix tremplin PÉPITE Île-de-France**, dont l'objectif est d'encourager et de soutenir la création d'entreprise chez les étudiants et les jeunes diplômés, en récompensant les meilleurs projets innovants issus des Pépites franciliennes. L'obtention de ce prix permet de bénéficier de chèques conseils d'une valeur de 2000 euros.

» ENTREPRENEUR #LEADER, UNE POLITIQUE AMBITIEUSE POUR UN ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE DE QUALITÉ POUR TOUS LES FRANCILIENS QUEL QUE SOIT LEUR STATUT ET LEUR LOCALISATION. UNE GRANDE EFFICACITÉ, UN EFFET DE LEVIER SUR LA CRÉATION GLOBALE.

- > Un dispositif qui propose une offre d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprise de proximité, lisible et efficace, et qui impulse une action coordonnée et mutualisée des opérateurs de l'accompagnement à l'échelle régionale.
- > Un parcours unique et complet d'accompagnement à la création d'entreprise, couvrant toutes les étapes clés d'un projet : en amont de la création, lors de son financement et pendant les 3 premières années de son lancement. Il est ainsi structuré en 3 phases :
 1. **« Bâtir mon projet »** : jusqu'à 10 heures de conseil pour bâtir son projet (finaliser son étude économique, formaliser son business plan, ou encore tester son activité en couveuse-lab, ...)
 2. **« Financer mon projet »** : un accès à une large gamme de financement (prêt d'honneur, garantie bancaire, microcrédit, ...)
 3. **« Piloter mon entreprise »** : 3 ans d'accompagnement pour lancer son entreprise au travers de bilans réguliers, d'ateliers et de coaching avec des experts, afin de construire un pilotage efficace, développer son réseau et sécuriser le développement de son activité.
- > **Un dispositif qui a ainsi significativement contribué à la redynamisation de la création d'entreprises en Île-de-France depuis 2015**, alors que celle-ci était en stagnation, voire en baisse, depuis 2010. Le nombre de personnes accompagnées a quasi quadruplé sur 3 ans, passant de 2 325 en 2017 à 9 331 personnes en 2019. Il reste néanmoins en deçà de l'objectif ambitieux fixé en 2017, à 15 000 personnes par an. **Avec 7 736 bénéficiaires en 2020, le programme a toutefois permis d'accompagner un grand nombre de Franciliens ; plus de 37 000 au total, toutes phases confondues, entre juillet 2017 et décembre 2021.**



- › **Un dispositif qui propose des actions renforcées en faveur de cibles spécifiques :**
 - 63% de demandeurs d'emploi en 2019, et 61% en 2021 (supérieur à l'objectif de : 60%) ;
 - 46% de femmes en 2019, et 52% en 2021 (supérieur à l'objectif de : 50%) ;
 - 14% de personnes issues de QPV en 2019, et 11% en 2021 (en deçà de l'objectif de : 15%).

» DES DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DE FUTURS CHAMPIONS

- › **Le Paris Region Venture Fund (PRVF)**, dont la Région est l'unique actionnaire, co-investit aux côtés d'investisseurs privés (business angels, fonds d'investissements et plateformes de crowdfunding) pour accompagner le développement des entreprises innovantes porteuses d'innovation de rupture et témoigne de la confiance de la Région dans les projets des entrepreneurs franciliens. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'investissement qui vise à augmenter les fonds propres des jeunes entreprises, la Région a soutenu **36 projets entre 2017 et 2021, pour un montant total de 15,1 M€.**
- › **Le prêt d'amorçage**, mis en place en partenariat avec Bpifrance est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises en préparation de levées de fonds. Son montant maximum est notamment passé de 150 000 euros à 300 000 euros. **388 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'amorçage entre 2016 et 2021, pour un montant total de plus de 70M€ de financement.**
- › La **politique de soutien aux incubateurs**, avec environ 320 000 € de subventions accordées entre 2017 et 2020.
- › Le **fonds de prêt d'honneur pour les jeunes entreprises technologiques**, déployé avec Wilco et dédié aux jeunes entreprises technologiques innovantes non industrielles de moins de trois ans, et qui permet de financer près de 100 start-ups chaque année.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX TERRITOIRES RURAUX ET QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

» DES OBJECTIFS ATTEINTS EN PARTIE, VIA ENTREPRENEUR #LEADER POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DES PUBLICS EN QPV ET UNE OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE DANS TOUS LES BASSINS D'EMPLOIS RURAUX

- › Le nombre de porteurs de projets issus des QPV et accompagnés via le dispositif Entrepreneur #LEADER n'a cessé de croître, passant de **319 personnes en 2017 à 1003 personnes en 2021, soit 4573 personnes au total sur la période 2017-2021.** Cela correspond à 12% du total des bénéficiaires. Les efforts doivent donc être poursuivis dans cette même dynamique, avec une marge de progression pour atteindre l'objectif initial de 15%.

» UN ACCROISSEMENT DE L'OFFRE AVEC PRÈS DE 1000 TIERS-LIEUX EN IDF

- › Pour **attirer de jeunes talents et de l'activité économique dans les territoires ruraux**, la région a beaucoup misé sur la création de tiers-lieux de différentes natures : des espaces de coworking aux télécentres, en passant par les fablabs (ateliers de fabrication numérique). Plus généralement, la Stratégie #Leader a fixé **l'objectif de 1 000 tiers-lieux publics et privés en Île-de-France avant fin 2021**, avec pour cibles les porteurs de projets entrepreneuriaux et les entreprises déjà créées, ainsi que les salariés (en télétravail) et les travailleurs indépendants. L'objectif a été atteint, notamment grâce au soutien de la Région, qui a financé **161 tiers-lieux entre 2016 et 2021, pour un montant total de 13 M€.**

- › L'attrait pour les tiers-lieux répond aux pratiques de l'économie actuelle, portées par les tendances digitales et des outils numériques, et par l'engouement des start-ups et des indépendants pour des modes de travail plus flexibles. Par ailleurs, en plus de permettre aux ruraux de s'intégrer dans **des activités économiques à plus grande échelle**, les tiers-lieux en ruralité peuvent également offrir une possibilité pour les citoyens qui y aspirent, de **changer de cadre de vie ou de travail**, ponctuellement ou sur la durée, tout en restant en Île-de-France.
- › Dans cette même logique, la Région a également créé une plateforme qui permet de **trouver en quelques clics des espaces de coworking proches de chez soi : Smart Work.**

» LE PACTE RURAL 2016-2020 POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES RURAUX

- › L'Île-de-France est constituée de 75 % d'espaces agricoles, boisés et naturels et à plus de 50 % de petites communes peu dense à très peu denses. Le Pacte rural, voté en 2016, dès les premières semaines du précédent mandat, **visait à les désenclaver et les intégrer dans la dynamique globale de croissance et d'emploi**, en couvrant un grand nombre de thématiques économiques tels que : les commerces de proximité, les services à la personne, l'artisanat, les filières (agriculture, sylviculture, biomatériaux, ...), la transmission-reprise, l'immobilier d'entreprises et le déploiement du très haut débit. Avec notamment :
 - **30M€/an pour le développement de l'agriculture francilienne** (programmés sur la période 2018-2022), 1,5 M€ en faveur de la sylviculture et 1,38 M€ pour les filières biosourcés,
 - **46,7 M€ au bénéfice des territoires ruraux**, dans le cadre de la mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020, – qui ont permis d'accompagner **plus de 330 installations** et de contribuer largement à la dynamique de conversion en AB (multiplication par 3 des surfaces)
 - 10,5 M€ pour soutenir **282 projets de commerces de proximité en zone rurale**
 - 665 communes de la grande couronne accompagnées à hauteur de **47,8M€ pour le déploiement du très haut débit**
 - **44 projets de tiers-lieux** soutenus en territoires ruraux de 2016 à 2021 (sur 98 projets soutenus en grande couronne)

» DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD)

- › Equipement structurant pour l'attractivité du territoire francilien, le déploiement du très haut débit s'est développé grâce aux investissements privés (opérateurs) et publics (Etat, Région, Départements). A l'appui de cette ambition a été lancée en mars 2019 l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) partagée avec l'Etat et les opérateurs publics. Il en est ressorti l'objectif d'une couverture totale de l'Île-de-France en 2022, à l'exception de 2023 pour la Seine-et-Marne.
- › La Région a ainsi financé le THD à hauteur de près de 50 M€ sur la période de la stratégie, par l'intermédiaire des réseaux d'initiative publique pour la zone peu dense.
- › Le développement est rapide et **les objectifs sont quasiment atteints, avec un taux de couverture des foyers et entreprises en fibre optique (FTTH) qui est passé de 29% en 2016 à plus de 90% fin 2021.**

» FINANCEMENT ET ACTIVATION DU FONDS IMPACT CRÉATION IDF POUR LES PORTEURS DE PROJETS EN QPV

- › **Doté de plus de 8,5 millions d'euros**, le fonds investit dans des entreprises à vocation commerciale, dont le siège ou l'activité se situe dans un Quartier de la Politique de la Ville. Son objectif est de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et faciliter l'accès des populations résidentes à des commerces faisant défaut. Il permet **d'ouvrir un commerce franchisé, auprès d'une cinquantaine**

de partenaires du dispositif (notamment : Carrefour Proximité, Burger King, Speedy, Pharmactiv, Eléphant Bleu, ...).

- › Concrètement, Impact Création permet aux porteurs de projets manquant d'apport personnel (10 % nécessaires seulement, contre 30 à 50 % sans l'intervention du fonds) de **bénéficier d'un prêt afin de compléter le financement de leur projet** d'ouverture de commerce. L'accompagnement financier est poussé : soutien sous forme de prêt, remboursement qui n'intervient qu'une fois le prêt bancaire soldé, taux d'intérêt fixe et assistance pour le montage du dossier et la présentation auprès de la banque.
- › L'action d'Impact Création s'est traduit, notamment, par la création de commerces à Corbeil-Essonnes, Trappes, les Ulis, Pierrefitte

DES EFFORTS ENGAGÉS SUR L'INSERTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

» IDENTIFICATION ET VEILLE SUR LES BESOINS EN COMPÉTENCES À COURT ET MOYEN TERME, VIA LE CREFOP

- › **Le Comité Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP)** a permis de diagnostiquer les besoins de compétences avec les partenaires sociaux. Lieu de concertation avec l'Etat, les représentants des salariés et ceux des employeurs, il se réunit en séance plénière au moins deux fois par an. Depuis 2017, il émet des **avis réguliers sur les orientations stratégiques de la Région et de l'Etat** : contenu des formations, géographie des besoins, formation spécifique destinée aux personnes en situation de handicap, etc.
- › Il s'agit d'identifier, avec les acteurs des bassins d'emploi franciliens, **les « métiers de demain », mais aussi les besoins en compétences des entreprises** à court et moyen termes.

» UN PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PRIC) QUI A DONNÉ UNE GRANDE AMPLIEUR AUX INTERVENTIONS DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- › Un triplement des places de formation financées par la Région, grâce au **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)**.
 - 39 000 places de formations en 2017 pour tous les programmes régionaux de formation (270 M€ de budget), à 120 000 en 2021 (pour un budget de 500M€), permettant à près de 80 000 Franciliens supplémentaires de bénéficier d'un accompagnement et/ou d'une formation pour un retour à l'emploi.
- › Le doublement de l'offre de formation qualifiante sur les métiers en tension sur le **Programme régional de formations pour l'emploi (PRFE)** lancé en septembre 2018, et le **Programme e-learning** lancé en 2020 :
 - De 18 000 entrées en formation en 2017 (85M€), à 37 000 entrées en 2021 (pour un budget de 170 M€ sur ces deux programmes).

- › **Des institutions de formation renouvelées** : la Région a participé depuis 2017 à la fondation de **5 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** labellisés par le ministère de l'Education Nationale :

- Le campus **aéronautique et spatial** : conception, production et maintenance 4.0. ;
- Le campus **hub aéroportuaire et échanges internationaux** ;
- Le campus **conception et construction automobile** ;
- Le campus **économie touristique Val d'Europe** ;
- Le campus **création numérique image et son**.

- › **Une offre de formation régionale orientée vers les métiers en tension** :

- **Une aide incitative pouvant aller jusqu'à 1000 euros**, pour les stagiaires inscrits dans une formation dans un des secteurs identifiés comme étant en tension : agriculture, bâtiment-travaux publics, industrie, informatique, logistique, santé et social, sécurité.

- › Financement de la **prime aux apprentis**.

- › L'application web Oriane FormPro, qui a grandement simplifié la **recherche de formation**.

» EMPLOI, INSERTION ET INCLUSION

- › Une prise en compte permanente des enjeux d'emploi, notamment inclusif, dans les aides régionales :
 - La Région facilite la recherche de stages des jeunes et leur accès au marché du travail. **Tout bénéficiaire d'une subvention régionale** (en fonctionnement ou en investissement) doit, dès le 1^{er} euro reçu, **recruter au moins un stagiaire, un apprenti ou un jeune en formation professionnelle, pour 2 mois minimum** ;
 - Les demandeurs d'emploi sont particulièrement ciblés par le dispositif Entrepreneur #LEADER ;
 - Les **structures d'insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Entreprises Adaptées (EA)** sont particulièrement ciblées par PM'Up et TP'Up. Afin de favoriser l'insertion des publics fragilisés.
- › Une approche Inclusion avec la clé d'entrée RH (métiers en tension)

DAVANTAGE DE MOYENS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

» UN ACCÈS RENFORCÉ DES STRUCTURES DE L'ESS AUX DISPOSITIFS RÉGIONAUX

- › **Ouverture de toutes les aides régionales aux structures de l'ESS**. La Région a revu l'ensemble des règlements d'intervention des aides et formé les instructeurs des aides Up, afin de les sensibiliser aux enjeux de l'ESS.

DES DISPOSITIFS PENSÉS SPÉCIFIQUEMENT POUR LES TPE, LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

- › **Les jurys PM'Up sont désormais composés de deux représentants des réseaux de l'ESS** afin de défendre les dossiers en question. Entre 2017 et 2021, la Région a notamment soutenu 69 projets via PM'Up. La dynamique est remarquable de 2017 à 2019, où le nombre de projets ESS bénéficiaires a été quasiment multiplié par 4 en 3 ans (6 projets en 2017 contre 22 en 2019). Cette dynamique a été freinée en 2020 (11 projets ESS, soit 9% du total des bénéficiaires), du fait de la crise. La proportion reste la même en 2021 (17 projets ESS, soit 9% du total des bénéficiaires).
- › **Exemple : La Ruche** est un réseau d'espaces de travail collaboratifs dédiés à l'innovation sociale. Elle accompagne la naissance et le développement de projets responsables, sur l'ensemble du territoire et dans les grandes entreprises, via des programmes d'incubations et du conseil en entrepreneuriat et innovation sociale. La Ruche a bénéficié d'une **aide PM'Up d'un montant de 150 000 euros** en 2019.
- › Une attention particulière est portée aux projets intégrant une démarche de **responsabilité sociétale (RSE)**.

›› UNE STRATÉGIE ESS BIEN POSITIONNÉE ET RECONNUE PAR L'ÉCOSYSTÈME, QUI S'APPUIE ÉGALEMENT SUR PLUSIEURS PARTENAIRES CLÉS ET DES LEVIERS D'ACTION

- › **L'Accélérateur ESS**, en partenariat avec HEC, pour **faire émerger des moyennes et grandes entreprises de l'ESS, capables de développer leurs activités, d'essaimer leurs modèles et de créer des emplois : ce programme a permis d'accompagner une dizaine de champions par an dans leur passage à l'échelle**. Depuis la création de l'accélérateur en 2018, 43 entreprises à haut potentiel ont ainsi bénéficié de l'accompagnement des experts de l'écosystème HEC pendant 2 ans. La quatrième promotion de 13 lauréats a été lancée en octobre 2021 et sera accompagnée jusqu'en 2023
- › **Le Fonds Inv'ESS, pour apporter des fonds propres et quasi-fonds propres aux structures de l'ESS** : la région détient 3,25M d'euros de participations, ce qui **a permis de lever des investissements de plus de 6,7 millions d'euros au total**. Les structures de l'ESS, dont les statuts n'autorisent pas la possession de capital ou de façon très limitée, ne peuvent en effet recourir aux levées de fonds "classiques". En 2021, Inv'ESS compte 22 entreprises de l'ESS au portefeuille, pour un total d'investissements de près de 4 millions d'euros.
- › La Région responsable : **encourager les achats responsables à la Région et les coopérations avec les entreprises classiques pour accroître le chiffre d'affaires des entreprises de l'ESS**. La Région achète ainsi pour **1,5M€ par an de biens et services produits par des structures de l'ESS**.
- › Un **partenariat durable avec la CRESS, devenue l'interlocutrice de référence de la Région sur l'ESS**.
- › Un plan d'action dans les **bassins d'emplois et de formation confié à la CRESS, pour faire mieux connaître le potentiel de l'ESS pour le développement local et mobiliser les acteurs locaux autour de ce potentiel**.

›› UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- › **Première région française de l'artisanat, des métiers d'art et de création**, l'Île-de-France concentre 25% du secteur à l'échelle nationale, avec l'offre de formation la plus importante et qualitative de France. Secteur déterminant, il représente 6% de l'emploi salarié régional et 20% des entreprises franciliennes.
- › S'inscrivant pleinement dans le cadre de la Stratégie #LEADER, et dans la continuité du « Small business act » (voté en mars 2017, pour faciliter l'accès des TPE aux marchés publics régionaux), **12 mesures concrètes ont ainsi été adoptées pour soutenir et valoriser les métiers du commerce et de l'artisanat**.
- › Discutées et présentées aux différents partenaires du secteur, lors des Assises régionales de l'artisanat et du commerce en juin 2018, ces mesures s'articulent autour de **6 grands axes** :
 1. Favoriser **l'orientation** vers l'artisanat et le commerce de proximité et renforcer leur attractivité.
 2. Favoriser **la création, le financement et le développement** des entreprises artisanales.
 3. Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les **tissus urbains, périurbains et ruraux**.
 4. Accompagner la **transformation numérique et accélérer l'innovation**.
 5. Soutenir la **filière des métiers d'art et création** pour l'attractivité et le rayonnement international de l'IDF.
 6. Favoriser la **transition écologique** des artisans et les accompagner vers l'économie circulaire.
- › **L'adoption de cette stratégie a permis d'améliorer la visibilité de l'action régionale auprès des artisans-commerçants. De 80 à 100 M€ sont consacrés au secteur chaque année**. Plus de 1500 entreprises par an ont bénéficié d'un soutien direct en matière de développement économique grâce aux dispositifs de droit commun (aides Up, Entrepreneur#leader, FRG, ...). En 2020 et 2021, l'adoption de nouvelles mesures (comme le chèque numérique) ou la mise en place de mesures d'urgence (fonds loyers, fonds terrasse...) ont permis de multiplier le nombre d'artisans et de commerçants de proximité soutenus, avec plus de 30 000 aides directes versées pour un montant supplémentaire de plus de 31 M€.



FOCUS >

» LE CHÈQUE NUMÉRIQUE POUR LA DIGITALISATION DES COMMERCES

- > L'une des 12 mesures de la politique en faveur des commerces et de l'artisanat a précisément donné lieu à la **création du Chèque numérique en novembre 2019**, aide pouvant aller jusqu'à 1.500€, servant à accélérer la transition numérique des artisans et commerçants de proximité.
- > Concrètement, il permet de **financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement pour développer son activité via le levier du digital** : publicités digitales, achats de mots-clés, création de site internet, abonnements à des solutions de gestion (ex : logiciel de caisse...), à des market-places ou des systèmes de click-and-collect, etc.
- > Ce dispositif est devenu **un outil crucial de développement pour les entreprises pendant la crise sanitaire et les confinements de 2020. Plus de 7 000 chèques numériques avaient déjà été notifiés à fin 2021, pour un montant total de 8,2 M€ (soit un montant moyen d'environ 1 150 €)**, alors même que l'objectif initial avait été fixé à 300 chèques par an. Parmi les bénéficiaires, la moitié sont parisiens, la moitié sont des TPE ayant 0 ou 1 salariés, et la moitié appartiennent au secteur de l'hébergement-restauration ou des commerces de détail.
- > Compte tenu de son succès, la Région a voté en novembre 2020 la création d'un **volet 2 complémentaire, pouvant aller jusqu'à 10.000€, à destination des communes (ou leurs groupements)** qui souhaitent favoriser, grâce au digital, le développement des commerces de leur territoire. 62 communes jusqu'à fin 2021 ont pu être soutenues pour un montant de 440k€.

» DES DISPOSITIFS D'URGENCE PENDANT LA CRISE CONÇUS NOTAMMENT POUR LA CIBLE ARTISANS / COMMERÇANTS

- > **L'aide aux loyers** : proposée une première fois pour le mois de novembre 2020, puis reconduite pour le mois de mars 2021, l'aide aux loyers est une mesure de soutien pour les commerces, bars, restaurants et entreprises artisanales ayant des locaux commerciaux, qui ont dû cesser d'accueillir du public pendant les périodes de confinements. Il s'agit d'une **aide forfaitaire de 1.000 €**, mise en place avec le soutien de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris Île-de-France, avec **20 345 aides versées (pour 20,3 M€) au total sur les volets 1 et 2.**
- > **L'aide à l'aménagement des terrasses pour la relance des cafés et restaurants.** Afin de les accompagner dans leur reprise d'activité, la Région a prolongé son soutien aux restaurateurs et cafetiers en mettant en place une subvention d'un montant de 1.000€ pour l'équipement des terrasses, en juillet 2021. **Près de 2 500 bénéficiaires pour un montant total de 2,1 M€, soit environ 850 d'aide en moyenne.**



UNE GOUVERNANCE PLUS OUVERTE SUR LES ENTREPRISES, ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, INSTITUTIONNELS ET TERRITORIAUX

» UNE GOUVERNANCE INSTALLÉE ET ACTIVE POUR LA STRATÉGIE #LEADER

- > Une gouvernance régionale de l'action économique ambitieuse et collaborative associant les acteurs et les territoires franciliens selon leurs compétences et leurs capacités d'intervention. Elle s'adosse à **deux instances** :
 - Une **Conférence stratégique**, pour faire le point sur l'état d'avancement du déploiement opérationnel du schéma, et arbitrer des grandes questions de politique de développement économique. Sa composition resserrée associe les acteurs de premier plan pour l'économie et le développement de l'Île-de-France : le Conseil Régional, Etat, Bpifrance, Business France, chambres consulaires, Banque des territoires, ...
 - Un **Comité des partenaires**, réunissant des représentants techniques, lieu d'articulation des interventions entre acteurs, de formulation de propositions de réorientations, ou de suivi et d'analyse du contexte, pour nourrir les choix liés aux orientations stratégiques.
- > En outre, conformément à la loi, **la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)** s'est réunie au moins une fois par an. Elle est un lieu d'information et de débat avec les collectivités sur les réalisations du SRDEII.
- > La Région a consulté aussi régulièrement le **CESER et le CREFOP**, notamment dans une logique de dialogue social permettant d'associer les représentants des salariés et des entreprises.

» DES CONCERTATIONS RÉGULIÈRES POUR SUIVRE ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES

- > Avec la Stratégie #LEADER, l'association de toutes les parties prenantes à la **réflexion stratégique, à l'élaboration** et à la mise en œuvre des politiques régionales se fait de manière systématique. Toutes les grandes politiques économiques de la Région ont donné lieu à des **campagnes de concertation** : ce fut par exemple le cas pour la Smart Industrie, le soutien à l'économie sociale et solidaire, ou encore la stratégie en faveur des commerces et de l'artisanat.
- > **De nombreux interlocuteurs et/ou partenaires de la sphère économique** (banques, acteurs des filières, etc.) ont été consultés à ces occasions.

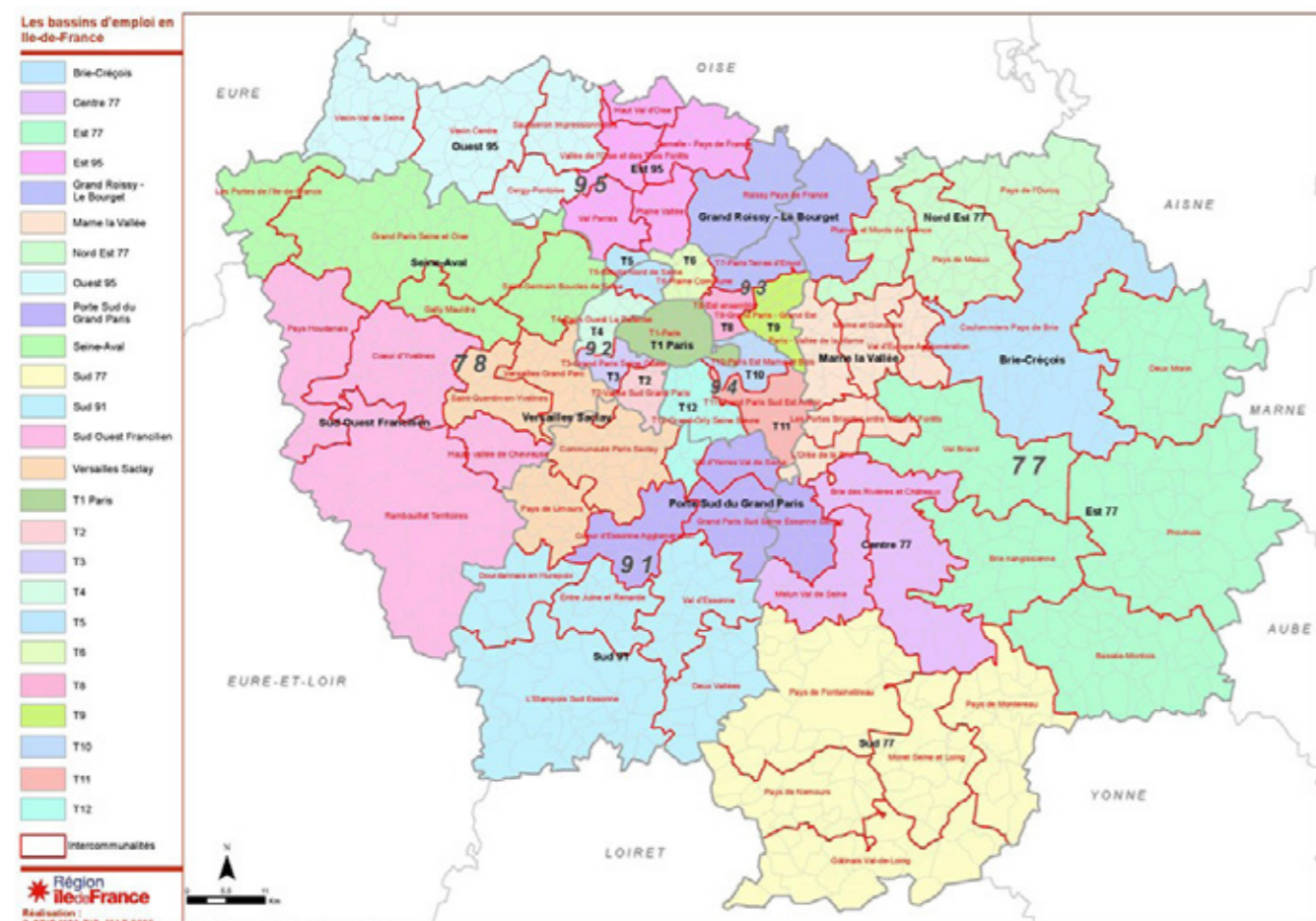
» UNE OUVERTURE AUX ENTREPRISES ET AUX PARTENAIRES DANS LE COPILOTAGE DES POLITIQUES RÉGIONALES

- > Un **principe général de copilotage de la politique régionale avec les entreprises**, principaux bénéficiaires et cibles de l'action économique. Notamment : la Stratégie smart industrie, l'ETI Act, etc.
- > Des **tests de nouveaux dispositifs auprès des membres du PRBC et du Club ETI**, pour avis et retours, avant mise en place et déploiement.

» 25 BASSINS D'EMPLOIS ET DE FORMATION INSTALLÉS

- Réussite de la **création des 25 bassins d'emploi et de formation**, bonne courroie de transmission de la politique régionale notamment lors de la crise sanitaire et bonne échelle géographique pour l'action économique de la Région.
- La **coopération a initialement été renforcée en 2018** par la mise en place de gouvernances locales sur 11 bassins d'emploi expérimentaux, pilotés conjointement par la Région et l'Etat. Cette première phase a permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs économiques, et proposer des solutions concrètes de formations adaptées aux besoins des employeurs locaux. Fort du succès de cette expérimentation, la Région et l'Etat ont alors déployé la démarche à l'ensemble des vingt-cinq bassins d'emploi à compter de l'année 2019.
- **Véritable réseau de partenaires de confiance** qui permettent une précieuse remontée d'information du terrain, les bassins d'emploi se sont également organisés, sous l'impulsion de la Région, pour **répondre aux besoins d'information et d'orientation des entreprises en proximité**.
- **Cependant, encore peu opérationnels, les bassins d'emploi et de formation peinent encore à faire émerger des projets de territoire coconstruits avec les partenaires locaux.** Ce constat justifie le souhait de la Région de repenser sa stratégie partenariale en organisant par exemple des revues de projets avec les partenaires des bassins pour faire de ces instances des accélérateurs du développement local.

» LES BASSINS D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE



DES COMMUNAUTÉS QUI SE STRUCTURENT,
DES ÉVÈNEMENTS QUI GAGNENT
EN VISIBILITÉ ET PRENNENT DE L'AMPLEUR

» LA CRÉATION ET L'ANIMATION DE COMMUNAUTÉS, UN ACTIF PRÉCIEUX POUR LA RÉGION

- **Une priorité de la Région est la mise en réseau des entreprises.** Parce que 90% des problèmes des entrepreneurs trouvent leurs solutions auprès d'autres entrepreneurs, la Région œuvre pour la mise en réseau : entre entreprises (Paris Region Business Club, Club ETI, ESS...) ; et avec des partenaires et des acteurs économiques du territoire (Entrepreneur #Leader, Réseau #Leader, incubateurs, pôles d'activités...).
 - **Le Paris Region Business Club (PRBC), réseau des lauréats des aides régionales** : lancé le 2 juillet 2018, le PRBC rassemble les entreprises bénéficiaires des aides Up, du PRVF et du fonds Inv'ESS. Soit environ 3 500 entreprises identifiées aujourd'hui. L'accès à ces dispositifs étant fortement sélectif, il en résulte un réseau de haute qualité de dirigeants de TPE et PME en forte croissance, généralement confrontés aux mêmes enjeux ; d'où des échanges et partages d'expérience particulièrement riches. Le PRBC a pour objectif de permettre aux entreprises **d'échanger, créer des liens et développer leur réseau commercial**, mais aussi de bénéficier à l'ensemble de l'écosystème francilien. Ainsi, le PRBC a lancé en 2020 son **annuaire numérique intelligent, ouvert et accessible à tous**. La plateforme, permet à n'importe qui de trouver en quelques clics des partenaires, sous-traitants ou clients potentiels en Île-de-France, parmi les lauréats des aides de la Région (près de 2900 entrées).
 - **Le Club ETI, réseau francilien des Entreprises de Taille Intermédiaires** : la Région a pour objectif d'augmenter le nombre d'ETI sur son sol, de sorte qu'elles puissent structurer le tissu économique régional. Ancrées dans le territoire, tout en étant tournées vers l'international et plus résilientes face aux conjonctures, celles-ci ont en effet vocation à servir de modèles pour les dirigeants de PME. L'objectif du Club ETI est par conséquent double : d'une part, être **force de proposition dans l'élaboration des politiques régionales, et partenaire dans leur déploiement** ; et d'autre part, être un **lieu d'échange productif entre dirigeants**. Par exemple, sur des partages de bonnes pratiques sur une thématique donnée. Le Club ETI compte plus d'une centaine de membres à ce jour, un chiffre en forte croissance. Il a déjà pu intervenir à de nombreuses reprises lors de moments clefs du déploiement de politiques régionales : participation à l'élaboration du plan IA 2021, présence au sein du stand régional à l'occasion de Vivatech, coaching au sein de l'accélérateur PME industrielles, etc. La Région et le Club ETI Île-de-France ont signé, le 7 avril 2021, l'« ETI Act », un ensemble de 15 engagements concrets pour la relance des entreprises de taille intermédiaire franciliennes. Parmi les objectifs : favoriser leur développement et accélérer leur transformation technologique et écologique.
- » **OUTRE LES ÉVÈNEMENTS SOUTENUS CHAQUE ANNÉE, DES RENDEZ-VOUS DANS LES LOCAUX DE LA RÉGION À SAINT-OUEN (93) QUI GAGNENT EN VISIBILITÉ ET PARTICIPATION AU FIL DES ANS**
- **Les Mardis de la Smart Région** : régulièrement depuis 2018, la Région invite start-ups, entreprises, citoyens, associations, collectivités et acteurs publics (universités, lycées, musées...) à se rencontrer pour imaginer des solutions concrètes répondant aux besoins concrets des Franciliens, notamment par le biais de la commande publique. Cette **démarche ouverte** permet de faire émerger de nouveaux services publics innovants, fédérer un écosystème régional et générer de l'activité pour les startups.

FOCUS >

» ENTREPRENEUR COACHING DAY : UN ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR ET FORT, AU BÉNÉFICE DES CRÉATEURS ET DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES FRANCILIENS

- > Avec **Entrepreneur Coaching Day**, la Région se transforme chaque année, le temps d'un jour, en « maison des entrepreneurs » et devient le plus grand espace de networking de France. En 2021, la Région a ainsi accueilli plus de 600 visiteurs.
- > L'évènement propose aux jeunes créateurs d'entreprise et dirigeants confirmés :
 - Des **keynotes** au cours desquels des entrepreneurs inspirants dévoileront les clés de leur succès,
 - Des **masterclasses** animées par des experts qui apportent des réponses aux problématiques quotidiennes (mental de l'entrepreneur, développement de son business...);
 - Des **séances de coaching** par petits groupes, pour recevoir des conseils d'entrepreneurs confirmés ;
 - Un espace pour découvrir et être informé sur toutes les **aides régionales** destinées à soutenir les entreprises : Entrepreneur #Leader, TP'up Relance, PM'up Relance, Innov'up, ...
 - Un **espace de networking** pour développer son réseau.

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES TPE, PME ET ETI FRANCILIENNES

» 80% DES ACHATS DE LA RÉGION SE FONT AUPRÈS DE TPE ET PME, UN VOLUME D'ACHATS QUI RÉPOND AUX OBJECTIFS

- > Le **Small Business Act**, a été adopté le 9 mars 2017, avec pour vocation de faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique. Celui-ci a permis d'atteindre les objectifs, notamment via les leviers suivants :
 - Simplification des procédures par l'accélération de la dématérialisation de la commande publique, partage d'informations pratiques sur les procédures.
 - Attribution de 25% des marchés que représentent les JOP de 2024 à des TPE-PME et structures de l'ESS.
 - Grand effort d'information des entreprises comme des acteurs publics, notamment sur la programmation des achats, orientée TPE et startups.
 - Achats responsables (la Région achète ainsi pour 1,5M€ par an de biens et services produits par des structures de l'ESS).

» UN « ETI ACT » POUR LA RELANCE DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE FRANCILIENNES

- > La Région et le Club ETI ont signé un ensemble de **15 engagements concrets** en avril 2021, pour la relance des entreprises de taille intermédiaire franciliennes. Une démarche pour faire de l'Île-de-France une région où les PME se transforment en ETI, et où les ETI existantes prospèrent.

- > Les 4 grands objectifs de l'ETI Act sont les suivants : bâtir une politique régionale en faveur des ETI ; accélérer la transformation des ETI ; relancer le développement des ETI ; et recruter la jeunesse des bassins d'emploi franciliens. L'un de ces engagements porte ainsi sur **l'accélération d'une démarche client de l'administration**, notamment sur le parcours et l'expérience lors de demande d'aide, ou sur le levier de la commande publique.

DES ENGAGEMENTS SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

FOCUS >

» LA COP RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 2020

- > La COP Région Île-de-France 2020, **organisée par la Région à Saint-Ouen (93) les 16 et 17 septembre 2020** a constitué un moment d'échanges et de concertation rassemblant élus, chefs d'entreprise, présidents d'association etc., Français et étrangers. À l'issue des débats, la Région Île-de-France a établi une feuille de route qui décline **192 propositions pour une Région « ZAN, ZEN et circulaire »**, respectueuse de l'environnement, regroupées en 5 grandes thématiques : (1) Se déplacer autrement ; (2) Réconcilier l'homme, la ville et la nature ; (3) Produire sobrement ; (4) Mieux se nourrir et mieux consommer ; (5) Une région ZEN et pilote sur le climat.
- > Plusieurs des propositions formulées se recoupent directement ou indirectement avec des **sujets de développement économique**, tels que : l'entrepreneuriat et les innovations écologiques, l'économie circulaire et le réemploi, la sobriété numérique et foncière, l'écoconstruction et la rénovation énergétique, ou encore les filières agro-alimentaires, la consommation locale et les circuits courts.
- > **Durant la période 2020-2024, la Région engagera 10 Mds€** de dépenses publiques en faveur de l'environnement. Plus généralement, la Région Île-de-France aspire à réduire de 20% la consommation énergétique francilienne d'ici 2030 et faire du siège une vitrine de la lutte contre le réchauffement climatique.



» **AVEC L'ADOPTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN SEPTEMBRE 2020, LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PORTE L'AMBITION D'ÊTRE UN TERRITOIRE LEADER EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.**

- › L'intégration de l'économie circulaire dans l'économie francilienne permettra d'en accroître la souveraineté et la résilience, tout en développant l'emploi local et l'innovation. Cette stratégie, qui va bien au-delà des obligations réglementaires, fixe des **objectifs chiffrés à l'horizon 2030**, parmi lesquels :
 - **Relocaliser les industries stratégiques** en repensant leur business modèles et en utilisant des ressources locales
 - Doubler l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction
 - Doubler l'offre de service de **réemploi, réutilisation et réparation**
 - Amener les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers un **objectif « zéro déchet »**
- › Pour cela, la SREC prévoit l'accélération et la massification de la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques avec **quatre orientations** :
 - Augmenter la **prise en compte de l'économie circulaire** par les entreprises
 - Contribuer à **l'émergence de nouveaux modèles économiques** plus résilients
 - Favoriser la relocalisation grâce à la **coopération et à l'utilisation de ressources locales**
 - Faire émerger de **nouvelles activités industrielles** et contribuer à la relance

» **LES AIDES DE LA GAMME UP PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- › TP'Up, PM'Up et Innov'Up permettent de financer des **projets de développement ou de modernisation, en vue d'un modèle plus vertueux et respectueux de l'environnement** (ex : décarboner son outil de production, etc.). De tels projets sont particulièrement encouragés.





Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**



RÉDACTION : Pôle entreprises et Emploi - **MAQUETTE** : Communication interne et ressources éditoriales - **PHOTOS ET ILLUSTRATIONS** : **couverture** : ©Julien Daniel/MYOP ; p.3 : ©Hugues-Marie Duclos ; p.5 : ©Christophe Hargoues ; p.8 et 17 : ©Hugues-Marie Duclos ; p.9 : ©Oan Kim/MYOP ; p.11, 15 et 31 : ©Julien Prebel/MYOP ; p.22 : ©AG ; p.23 : ©Adrienne Surprenant/MYOP ; p.24 : ©Jean Larive ; p.30 : ©Hervé Boutet - **IMPRESSION** : Reprographie Région Île-de-France